



LES BREVES N° 22

DURMENACH — Novembre 2011

Conseil municipal du 14 Octobre 2011

Affaires d'Urbanisme

- x **Le permis de démolir de la grange de la propriété Demange** a été accordé, le devis relatif à ces travaux s'élève à 3 348 €.
- x **Modification du POS** : les modifications portent sur la possibilité de construire un local commercial d'une superficie supérieure à 2 000 m² de plancher hors d'œuvre nette en zone UC, sur les normes de stationnement pour les centres commerciaux de plus de 2 000 m² et sur les plantations lors des opérations de construction en zone UC. Le CM, à l'unanimité, approuve les propositions du cabinet Topos chargé de ces modifications.
- x **Rue de l'église** : Les aides attendues du Conseil Général et inscrites au budget 2011 étaient de 93 300 €, dans les faits, le montant de ces aides a fortement chuté et ne s'élèvera au final qu'à 25 687 €.
- x **Eglise** : une des marches de l'église, très effritée, a été remplacée par les Ets Zanchetta pour un montant de 3 590 €, les pavés posés par l'entreprise Colas et les travaux sur le côté, vers la sacristie, s'élèvent quant à eux à 8 811 €. L'entrée de l'église est illuminée par 2 spots.
- x **Groupe médical** : Le Dr Umbrecht n'a pour l'heure pas trouvé de successeur, le Dr Wegerich assure ses remplacements à mi-temps. Le Dr Roos quitte le Groupe pour Thann. Le Dr Ackermann continue quant à elle à exercer à Durmenach. Les annonces de recrutement publiées par la Commune n'ont pas abouti en raison de la non-conformité des diplômes attendus. L'ADAUHR réalisera une étude de faisabilité d'aménagement de l'actuel groupe médical, et les membres du conseil ont été invités à le visiter pour savoir si la commune peut envisager de s'engager dans l'achat et la réhabilitation du bâtiment.
- x **Chaudière de l'atelier communal** : la chaudière, hors service, a été remplacée par une chaudière Gaz fournie par les Ets Socomex. Montant de l'acquisition : 3 848.10 € H.T.

Affaires Générales

- x Suite à la démission consécutive à sa mutation dans le Sud-Ouest, de Didier Lagrède, le nombre de postes d'adjoints a été porté à 3. Frédéric Finck est désigné correspondant Défense, Dominique Springinsfeld, Maire, se charge de la commission Forêt et environnement, Joseph Orsat de la commission Cadre et qualité de vie.
- x **Logements communaux** : Monsieur et Madame Stéphane Pasquet intègrent le logement au dessus de la Mairie. Monsieur Mathieu Rey s'installe au dessus de la poste. La famille Cunin Stéphane s'installe quant à elle dans la maison Demange.

- ✗ 15 mètres linéaires d'archives ont été classés par l'archiviste. 10 mètres linéaires seront détruits après avis du Directeur des Archives départementales.

L'archiviste effectuera une dernière intervention en 2012.

Communauté de Communes

- ✗ La station d'épuration est en phase de rodage, les eaux usées sont peu chargées de pollution pour l'instant. Il a été constaté que trop d'eau claire arrive des rues de Bouxwiller et des Myrtilles. Une localisation est en cours afin de procéder à la pose de drains.

Divers

- ✗ Joseph Orsat, en sa qualité de président du SIAS, a fait parvenir aux Maires des 3 communes du regroupement pédagogique, un courrier dans lequel il exprime son inquiétude par rapport au fait qu'en cas d'absence d'un enseignant sur l'un des 3 sites, les enfants, en arrivant à l'école seront livrés à eux-mêmes en attendant l'arrivée éventuelle d'un remplaçant.

La commune propose avec son accord, que Bernard Kuntz, employé communal, accueille le cas échéant les élèves et prévienne les parents en cas de non-remplacement de l'enseignant. Cette prestation sera facturée à l'Inspection Académique.

Dernières nouvelles du Cabinet Médical

Le Docteur ACKERMANN tient à faire savoir qu'elle assurera la continuité de son activité à DURMENACH.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier.



Fête des Aînés du 11 décembre 2011

Si vous avez été destinataires d'une invitation à la Fête des Aînés, pensez à réserver vos places avant le 2 décembre en retournant le talon-réponse à la mairie.

Cette année vous aurez le plaisir d'assister au spectacle de Jean-Marie Arrus, One-man-show, où il nous présentera une galerie de portraits tous plus cocasses les uns que les autres, tel que « Madame Ida » la femme de ménage, les truculentes péripéties de « Berry », l'inénarrable paysan alsacien en goguette à Paris, et bien d'autres.





ELECTIONS

L'élection du Président de la République aura lieu les dimanches 22 avril et 6 Mai 2012.

Les élections législatives se dérouleront les dimanches 10 et 17 Juin 2012.

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales de sa commune.

L'inscription des jeunes ayant fait leur Journée d'Appel à la Défense (JAPD) dans les délais, est automatique.

En dehors de cette situation, l'inscription sur la liste électorale fait l'objet d'une démarche volontaire et ne concerne que les personnes qui pour une raison ou une autre n'y figureraient pas déjà, ou qui auraient déménagé.

Tout personne désirant figurer sur la liste électorale, doit passer à la Mairie de DURMENACH aux heures d'ouverture **au plus tard le 31 Décembre 2011**, et avec les documents suivants :

- × Formulaire à remplir disponible en mairie,
- × Une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport),
- × Justificatif de domicile daté de moins de 3 mois.



Vente de bois

Les personnes désirant acquérir des lots sur pieds et des fonds de coupes sont priées d'adresser leurs demandes par écrit à la mairie.



Chiens et chats errants

Devant le nombre de plaintes concernant les chiens et chats sans propriétaires divagants dans le village, la commune se verra contrainte d'organiser la capture des animaux errants par les services de la SPA.

Afin d'éviter que vos animaux personnels ne soient capturés, nous vous demandons de veiller à ce qu'ils soient tatoués, pucés ou porteurs d'un collier.

CIMETIERE



La Mairie a acquis un logiciel afin de gérer de façon plus efficace son cimetière.

Lors de la mise à jour de nos fichiers concessionnaires, et défunts, il nous est parfois difficile de retrouver une famille (surtout lors de renouvellement de concessions qui datent de 30 ans) : décès du concessionnaire, changement d'adresse, adresses des enfants ou de parents proches inconnues, etc..

Pour la Toussaint, période de grande fréquentation de notre cimetière, des plaquettes vertes ont été apposées sur certaines tombes. Quelques erreurs nous ont été signalées, nous vous prions de nous en excuser. Cette plaquette n'est qu'une simple demande d'information afin que des membres d'une famille nous contactent, ce qui nous permettra de compléter nos données lors du renouvellement des concessions.

Pour toute information, merci de nous appeler au 03 89 25 81 02, ou de passer en mairie, votre aide nous sera précieuse.

Nous vous remercions de votre compréhension.

PERDU — TROUVE

Un vélo Enfant a été trouvé dans la forêt,
sur le ban de Durmenach.

S'adresser à la Mairie.



La médaille de la bêtise...

Chaque année, une habitante de notre village fleurit bénévolement et discrètement les calvaires sur le ban communal.

Chaque année, inlassablement, un petit malin déterre et emporte tout aussi discrètement, dans les jours qui suivent, les fleurs plantées devant le calvaire de la route de Ferrette...

Il remporte donc incontestablement
la médaille de la bêtise des « Brèves n°22 » !!!!

